

## BQ, 28 février 2013

**La commission des Lois du Sénat a apporté des modifications aux projets de loi ordinaire et organique relatifs à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux**

L'Assemblée nationale a adopté les projets de loi, organique et ordinaire, relatifs à l'élection et modifiant le calendrier électoral (cf. "BQ" d'hier).

Le Sénat avait rejeté le projet de loi ordinaire le 20 janvier, adoptant à l'unanimité le projet de loi organique (cf. "BQ" du 21 janvier). Les deux textes seront examinés en séance publique par le Sénat à partir du 13 mars.

La commission des Lois de la Haute Assemblée, que préside l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, a examiné hier les deux projets de loi. Elle a adopté plusieurs amendements, apportant des modifications sensibles au texte.